



COMMUNIQUÉ AUX MÉDIAS / 26 septembre 2017

Fusion Martigny-Charrat: le Conseil général de Martigny enthousiaste

Réuni en séance extraordinaire, le Conseil général de Martigny s'est prononcé ce soir à l'unanimité en faveur de la fusion avec la commune de Charrat. Un regroupement de forces pour ces deux entités qui collaborent déjà dans de nombreux domaines.

Dans un contexte où les tâches dévolues aux communes sont de plus en plus complexes et l'engagement politique de plus en plus rare, la fusion des communes prend tout son sens, permettant qui plus est une rationalisation des dépenses. La démarche est d'ailleurs soutenue financièrement par le Canton.

Ainsi, après presque deux années d'étude – Charrat avait manifesté à l'automne 2015 son souhait de rapprochement – et la publication d'un rapport de fusion révélant les intérêts convergents des deux entités, le Conseil général de Martigny a approuvé ce 26 septembre, au cours d'une séance extraordinaire, le projet de fusion à l'unanimité des membres.

Enthousiastes, les trois rapporteurs des groupes politiques (PLR, DC, ADG) ont relevé le caractère professionnel du rapport de fusion qui leur avait été soumis, la transparence des deux administrations, la bonne santé de la commune de Charrat et les opportunités de développement inhérentes à ce projet. Du côté de Charrat, l'assemblée primaire sera sollicitée en fin d'année, mais le dernier mot reviendra aux citoyens qui, de part et d'autre, se rendront aux **urnes le 4 mars 2018**. En cas de oui, Charrat redeviendra, au **1^{er} janvier 2021**, au début d'une nouvelle législature, un village-quartier de la Ville, comme cela était le cas avant 1836 (au même titre que La Bâtiaz ou Le Bourg).

Collaborations existantes, vision partagée

«La fusion de Martigny et Charrat fait sens au vu des collaborations déjà nombreuses entre les deux entités. En effet, les communes ont déjà uni leurs forces dans les domaines de la **sécurité** (pompiers, PCI), du culte (conseil de paroisse mixte, etc.) et de la **santé** via le Centre médico-social de la région de Martigny», explique Anne-Laure Couchepin Vouilloz, présidente de Martigny. «Charrat bénéficie en outre, aujourd'hui déjà, de nos services en matière d'électricité, d'eau ou encore de déchetterie. Et nous sommes sur la même longueur d'ondes en matière d'énergies renouvelables».

Les bourgeois maîtres de leur destin

Fusion ne rimaient pas avec perte d'identité, les bourgeois se prononceront, le 4 mars 2018 également, indépendamment des citoyens, sur leur volonté de rapprochement. Communes et bourgeoisies peuvent ainsi choisir de s'unir indépendamment les unes des autres. En cas de fusion des bourgeoisies, chaque membre acquerra automatiquement la nouvelle bourgeoisie. Parmi les sujets «délicats» figurait aussi celui du **soutien aux sociétés locales**. «La fusion garantit le maintien du soutien financier à chaque structure», a assuré la présidente. La ville de Martigny compte pas moins de 31 associations et sociétés culturelles et 60 sociétés et clubs sportifs, Charrat 7 sociétés culturelles et 5 sociétés sportives.

Santé-Social & Formation: peu de changement

Pour les citoyens de Martigny et Charrat, la fusion n'engendrera à vrai dire que peu de changements dans leur vie quotidienne.

Tous les bâtiments des **écoles** primaires (cinq à Martigny, un à Charrat) seront maintenus. Les enfants resteront donc dans leur quartier respectif. Seule la Direction des écoles sera centralisée à Martigny. Les élèves du CO se rendront tous à Martigny, comme cela se fait déjà actuellement.

Les **crèches et UAPE** ne subiront pas non plus de modification majeure.

A Martigny, La Nurserie, les cinq structures d'accueil pour les tout-petits (de 18 mois à 4 ans), ainsi que les trois structures pour les écoliers resteront en place, tout comme la crèche-UAPE de Charrat, qui sera intégrée à l'association de la Petite enfance de Martigny. L'harmonisation des tarifs des différentes structures d'accueil devra en revanche être étudiée.

Quant aux aînés, ils continueront de bénéficier des **EMS** de leur région (trois à Martigny, un à Charrat). En cas de fusion, Martigny reprendra les droits acquis par Charrat dans la société Les Fleurs du Temps, gérant l'EMS Les Adonis.

Pas d'enjeu financier pour Martigny, mais de nouvelles opportunités

Au chapitre de la **mobilité**, la fusion garantit le maintien des acquis de chaque commune, à l'image du minibus qui emmène les aînés de Charrat vers Martigny le vendredi après-midi. Quant au coefficient d'**impôts**, celui de Charrat étant supérieur à celui de Martigny, le choix a été fait de reprendre le taux de Martigny en cas de fusion. «On le voit bien, l'enjeu de la fusion n'est de notre côté pas financier», avance la présidente de Martigny. «En revanche, s'unir à Charrat permettra aux Martignerains de disposer de nouvelles parcelles d'habitation à des prix raisonnables, ainsi que de nouvelles zones artisanales et industrielles.» A noter que ni Charrat ni Martigny ne sont touchés par la LcAT, leur plan de zone correspondant déjà à une application de la nouvelle loi.

A Charrat: garantir la pérennité des institutions et infrastructures

Du côté de Charrat, le président Léonard Moret se veut également serein. «Cette fusion vise un objectif double: garantir la pérennité de notre commune, de ses infrastructures et de ses institutions, et promouvoir la qualité de vie des Charratins. Tous les élus sont derrière le projet, et les séances d'information organisées n'ont pas révélé d'inquiétudes particulières au sein de la population.» Si les Martignerains et les Charratins glissent un OUI dans l'urne en mars prochain, les deux administrations disposeront encore, au regard de la loi, de deux législatures pour harmoniser leurs règlements.

Le visage de la nouvelle commune au 1^{er} janvier 2021

Si le «oui» l'emporte le 4 mars prochain, la commune agrandie de Martigny...

... s'étendra sur un territoire de **3'250 hectares**,

... comptera **près de 20'300 habitants** (chiffres 2017),

... conservera un **Conseil communal** à 9 et un **Conseil général** de 60 membres,

... maintiendra les acquis sociaux des **salariés des deux administrations**,

... affichera un **endettement par habitant de niveau faible**,

... proposera au vote de son nouveau Conseil général un **budget** intégrant les charges et produits de Charrat.

Un guichet virtuel pour répondre aux questions

A l'écoute de leurs ouailles et désireux d'avancer dans ce processus de fusion avec le maximum d'informations et de transparence, les deux exécutifs ont donné il y a plusieurs mois déjà leurs premières séances d'information publique. La présentation qui y a été faite est disponible en ligne sur les deux sites internet, et dès le 2 octobre, les citoyens y trouveront également le rapport de fusion complet (env. 80 pages) ainsi qu'une adresse e-mail à laquelle ils peuvent adresser leurs questions, remarques, etc.

> Pour Martigny: info.fusion@villedemartigny.ch

> Pour Charrat: info.fusion@charrat.ch
